



**ATELIER DE RESTITUTION LOCALE DE L'ÉTUDE**  
**« ANALYSE DES CONNAISSANCES, DES OUTILS ET DES CAPACITÉS POUR LA**  
**SECURISATION FONCIERE DES TERRES AGRICOLES AU PROFIT DES POPULATIONS**  
**AFFECTEES PAR LE BARRAGE DE FOMI »**

17 ET 18 JUILLET 2014, KANKAN, REPUBLIQUE DE GUINEE

**Communiqué final**

Les 17 et 18 juillet 2014 s'est tenu à Kankan dans la salle de conférence de l'Hotel Baté, l'atelier de restitution des résultats de l'étude intitulée « *Analyse des connaissances, des outils et des capacités pour la sécurisation foncière des terres agricoles au profit des populations affectées par le barrage de Fomi* », réalisée dans le cadre du partenariat entre la Direction Générale du Projet Fomi et la Global Water initiative (GWI) en Afrique de l'Ouest, mise en œuvre par le consortium formé par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et l'institut international pour l'environnement et le développement (IIED).

Ont pris part à l'atelier :

- Des cadres de la Direction Générale du projet Fomi
- Les représentants des services techniques déconcentrés
- Les secrétaires généraux chargés des collectivités décentralisées de Kankan et de Kouroussa
- Les maires des communes urbaines de Kankan et de Kouroussa
- Les maires des sept communes rurales ou leurs représentants
- Les représentants des organisations féminines, des jeunes et des sages
- Les représentants de la Coordination Régionale des Usagers du Bassin du Niger (CRUBN) et de la Coordination Nationale de Guinée (CNU-Guinée)
- Le représentant du Tribunal de première instance de Kankan
- Les représentants des organisations de la société civile
- Les représentants des projets et programmes de la zone
- Les médias
- Les représentants des partenaires techniques et financiers

Suite aux allocutions des représentants de la Coordination nationale des usagers du bassin du Niger, de la Direction Générale du projet Fomi, et de la Global Water Initiative, le discours d'ouverture de l'atelier a été prononcé par Monsieur Almamy Symbaly Camara, Directeur de cabinet, représentant le Gouverneur de la région de Kankan. Il a rappelé le contexte de l'atelier et invité toutes les parties prenantes à accorder une attention particulière à la question foncière pour préparer au mieux la transformation des règles coutumières concernant la propriété et la gestion des terres, suite à la perte de potentialités agricoles due à la mise en eau du réservoir, à l'expropriation et à la réinstallation des populations sur de nouveaux terroirs.

Une présentation introductive a été faite par le Directeur Général par intérim du projet Fomi, Dr Aboubacar Sidiki Condé, afin d'informer les participants des dernières actualités concernant, entre autres, la mise en place d'un comité interministériel entre la Guinée et le Mali, la préparation et le financement des études d'actualisation du projet, ainsi que les objectifs de développement de l'irrigation dans les deux pays.

L'équipe de consultants qui a travaillé sur le thème d'étude, représentant le bureau d'étude GUIDE SA, a présenté les principaux éléments d'analyse ainsi que les résultats obtenus. L'exposé a été suivi de la présentation des commentaires des communautés locales issus de la

*Ab*

mission de préparation qui a eu lieu dans les communes rurales concernées du 8 au 14 juillet 2014. Des discussions en plénière et des travaux de groupes ont eu lieu ensuite et ont permis d'approfondir les échanges.

Au terme des débats, les participants ont validé les conclusions de l'étude, sous réserve de la prise en compte par les consultants des amendements, observations et suggestions partagés, qui seront consignés dans le rapport technique de l'atelier. Ils ont également formulé les recommandations suivantes :

1. Elaborer et faire adopter les textes de loi pour cadrer l'expropriation pour cause d'utilité publique en Guinée (décret des modalités d'expropriation pour cause d'utilité publique, manuel d'opération ou code de l'expropriation) dans le but de protéger et sécuriser les droits des populations affectées, notamment des femmes et des jeunes.
2. Prendre le décret d'application de la Déclaration de Politique Foncière en Milieu Rural.
3. Relire et harmoniser les textes de loi sur le foncier rural (les différentes codifications sectorielles ainsi que le Code Foncier et Domanial) dans l'objectif d'élaborer un Code rural, à partir de la Déclaration de Politique Foncière en Milieu Rural, en réfléchissant à un titre de possession foncière rurale pouvant être collectif ou individuel, à des conventions foncières locales, ainsi que des mécanismes locaux de conciliation foncière.
4. Intégrer dans la législation guinéenne les principes et recommandations des cadres de références de l'ABN et de la CEDEAO sur la sécurisation foncière des populations affectées par les projets d'infrastructures hydrauliques.
5. S'inspirer des expériences de sécurisation foncière dans le cadre de la compensation et de la réinstallation des populations affectées par les activités des sociétés minières, pour élargir la réflexion aux projets d'infrastructures hydrauliques à l'échelle nationale.
6. Affiner la réflexion sur la problématique des terres aménagées et non aménagées qui seront données en compensation pour connaître les différents scénarii possibles : statut des terres et types de papiers, attribution et répartition sur le périmètre aménagé et sur les coteaux, négociations avec les populations d'accueil sur les terres pluviales, compensation de la possession collective et de la possession individuelle, compensation des possesseurs fonciers et des usagers, etc.
7. Mettre l'accent sur la concertation et la négociation avec les populations dans la prise de décision pour concilier droit moderne et droit coutumier dans les textes de lois sur le foncier rural, car ce ne sont pas les papiers qui font la sécurisation foncière, mais le processus social et la confiance établie entre les acteurs qui vont avec. Il faut laisser aux populations locales le choix du changement social qui va les affecter sur le long terme.
8. Réfléchir dès à présent à la question de la compensation par des terres agricoles liées à un sous-sol riche en minerais, et aux arrangements possibles entre populations d'accueil, populations déplacées, collectivités et l'Etat.
9. Proposer des aménagements sécurisés pour les pâturages dans le cadre de la compensation, de la même manière que pour les terres agricoles.
10. Intégrer la réflexion en cours sur la sécurisation foncière des terres agricoles dans l'actualisation de l'étude de faisabilité qui donnera la limite du réservoir, et en accélérer la réalisation pour permettre ensuite l'établissement de la déclaration d'utilité publique.
11. Prendre en compte dans l'actualisation des études à venir le cas spécifique du village de Koumba-Koura qui est exposé au risque d'être affecté alors qu'il n'est pas recensé dans les documents comme village affecté.

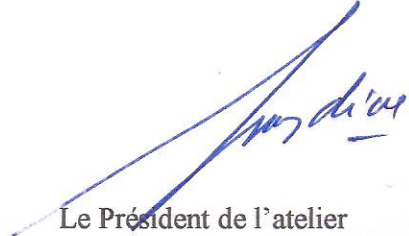
Les participants recommandent également à la Direction Générale du Projet Fomi, en lien avec les ministères concernés par l'expropriation et la sécurisation foncière, et la Coordination nationale des usagers du bassin du Niger, de prendre dès à présent des engagements formels

quant à la mise en œuvre de ces recommandations et au partage d'informations permanent avec les populations.

Les consultants s'engagent à intégrer l'ensemble des commentaires formulés pour compléter le document d'étude en vue de la validation nationale à venir.

Pour terminer, les participants de l'atelier expriment leurs vifs remerciements à tous les organisateurs, partenaires techniques et financiers, autorités administratives et politiques de Kankan, pour l'intérêt qu'ils ont porté à la présente rencontre.

Fait à Kankan, le 18 juillet 2014  
L'atelier



Le Président de l'atelier  
Monsieur Nouradine Zakaria Touré  
Président de la Coordination régionale des usagers du bassin du Niger

